



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## développement économique

Question écrite n° 75285

### Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la clarification de la répartition des compétences entre les différents échelons locaux. Si la région est, pour la formation professionnelle, chargée de définir et de mettre en oeuvre la politique d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes en recherche d'emploi ou de réorientation, dans le domaine économique en revanche, son statut juridique est plus flou. En effet, si, d'après l'interprétation des textes, elle est simplement chargée de la seule coordination des actions, et non de la responsabilité du développement économique, la région ne serait donc pas une collectivité chef de file en matière économique. Elle lui demande donc de lui indiquer si la région est juridiquement une collectivité chef de file en matière économique.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75285

**Rubrique :** Régions

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mars 2010, page 3564

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)